

Joyeux Noël



JOURNAL D'INFORMATION DES PLAISANCIERS

Directeur de publication : - *Jean-Pierre BOUZAN* -
Siège social : Capitainerie du Port — 66750 St CYPRIEN
Boîte aux lettres à la Capitainerie Tél / **06.47.47.40.81**
Internet <http://www.ascup66.fr>

Editorial du président



Chers adhérents,

L'automne a été aussi difficile que l'été ; nous subissons toujours le problème de l'eau, bien que la direction du port ait géré ces soucis en nous permettant de rincer notre navire, avec la location d'un désalinisateur, de cette façon nous n'utilisons pas d'eau potable.

L'année 2023 se termine enfin, enfin car elle a été pleine de problèmes, guerre, menace de conflit mondial, pénurie d'eau sur le Roussillon...

La perte de notre vice-président Michel Deroubaix, la perte de mon Frère d'armes Fabrice Guiraudou de la station SNSM de Saint Cyprien qui nous a quittés bien trop tôt, à l'âge de 52 ans, le coût de la vie de plus en plus cher, le carburant qui se maintient à des prix élevés...

Augmentation des tarifs de nos contrats portuaires, ; retrouvez le compte rendu du conseil portuaire dans ce journal.

L'A.S.C.U.P prépare son assemblée générale pour le 24 février 2024 à 18 heures; elle se déroulera dans la salle du yacht club de Saint Cyprien. Vous recevrez là convocation par courriel.

Retrouvez aussi le programme de nos conférences où on espère vous y voir nombreux. Que dire de plus, sinon espérer que la nouvelle année soit bien meilleure.

Je vous souhaite à tous et toutes un joyeux Noël et une bonne année 2024.



Cordialement vôtre

Jean Pierre Bouzan

Président ASCUP



JE RESPECTE les gestes barrières



Adieu l'ami !

Notre ami Michel DEROUBAIX nous a quittés pour toujours.

Membre de l'ASCUP depuis 2004, ce plaisancier venu de BRETAGNE se plaisait à naviguer en méditerranée sur ce « grand lac » qui, à sa grande surprise, au gré des vents, devenait très mouvementé. La devise de Michel était servir, en premier lieu son Pays. Après sa formation « police » il entrera dans le très spécialisé service des Renseignements Généraux ;

mais sa plus grande fierté a été une mission spéciale de garde du corps du Général DE GAULLE. Libéré du service actif, pour des raisons familiales professionnelles, le couple s'installera dans les Pyrénées orientales avec le voilier au port de Saint Cyprien. Sa maxime étant servir il sera en 2006 secrétaire de l'ASCUP, ne comptant ni son temps, ni les déplacements, ni les contacts divers. Par la suite, l'ASCUP adhérera à l'Union Nationale des Associations de Navigateur (UNAN) section Golfe du Lion dont le siège est à Port Camargue. Michel DEROUBAIX et R. GACHON seront les délégués de l'ASCUP, effectuant alors les déplacements. Toujours dévoué et avec compétence Michel deviendra Vice-Président de l'UNAN Golfe du Lion et œuvrera avec succès pour faire connaître l'UNAN et rallier à elle les ports voisins du nôtre tout en restant dévoué à l'ASCUP, n'hésitant pas à s'investir dans le recrutement de nos annonceurs.

Le 12 octobre dernier, il a rejoint la mer et de trop nombreux membres de l'ASCUP.....

Merci Michel pour ton engagement, ton dévouement et ta courtoisie !

A sa compagne Eve-Marie et à sa famille, l'ASCUP adresse ses condoléances émues.



POEME DU VOILIER, BLAKE

**Je suis debout, au bord de la plage
Un voilier passe dans la brise du matin, et part vers l'océan
Il est la beauté
Il est la vie
Je le regarde jusqu'à ce qu'il disparaisse à l'horizon
Quelqu'un, à mon côté, me dit : Il est parti
Parti ? Mais où ?
Parti de mon regard, c'est tout
Car son mât est toujours aussi haut
Sa coque a toujours la force de porter sa charge humaine
Sa disparition totale de ma vue est en moi, mais pas en lui
Et, juste au moment où quelqu'un près de moi, me dit « Il est Parti »
Il y en a d'autres qui, comme Cresus, son chien adoré
Le voyant poindre à l'horizon et venir vers lui,
S'exclame avec joie : « Le voilà »**

C'est ça mort

Il n'y a pas de morts

Il n'y a que des vivants, mais sur les deux rives.

Pour toi Michel et ton fidèle compagnon Cresus.

Conseil portuaire du 23 novembre 2023

Le Conseil Portuaire s'est réuni le 23 novembre 2023 à la mairie de Saint Cyprien avec quatre points à l'ordre du jour.

Jean-Pierre Bouzan, Michel Hébrard et Serge Prat ont participé à cette réunion.

I/Approbation des tarifs 2024 de la Régie du port.

La commune propose une augmentation de 5% des tarifs 2024.

Le maire précise que cette augmentation vise à compenser l'inflation estimée à 5,8% en 2023 et à faire face à l'augmentation du prix des fluides et en particulier de l'électricité.

En outre, pour les embarcations de plus de 11 mètres les emplacements seront équipés de bornes avec système de mesure et régulateur des fluides. Un forfait sera inclus dans le tarif de stationnement en lien avec la taille du bateau et au-delà les consommations seront facturées au kWh supplémentaire à 0,25cts/kWh.

Ce dispositif permettra une tarification plus équitable entre les plaisanciers.

Par ailleurs, la taxe de vie à bord est supprimée.

La mesure a été adoptée à l'unanimité.

II/Admissions en non-valeur

Le responsable du service de gestion comptable a présenté la liste des produits non recouvrables en 2023 au titre du budget du port.

Les procédures engagées n'ont pas abouti et les créances des plaisanciers, professionnels et usagers du port doivent être déclarées irrécouvrables.

Le montant s'élève à 45 550€ pour 2023.

L'ASCUP déplore une nouvelle fois ces situations récurrentes même si le montant de 2023 est moindre que celui des exercices antérieurs. Cette situation démontre que la gestion administrative et comptable doit faire l'objet de toute l'attention du directeur du port.

La mesure a été adoptée à l'unanimité.



III/Décision modificative sur les crédits de la section d'investissement

Il est proposé d'augmenter la ligne du chapitre 27/275 de 2500€ et de baisser d'autant les dépenses de l'OP 122 frais d'étude pour acquisition de gros matériels.

[La mesure a été adoptée à l'unanimité.](#)

IV/Décision modificative du budget 2023 en section de fonctionnement.

La mairie propose un rééquilibrage entre les recettes et les dépenses du chapitre 77 en recettes et des chapitres 011, 012 et 69 en dépenses.

Les différentes lignes concernent des charges en personnel et la location de l'unité de désalinisation.

La mesure a été adoptée à l'unanimité.

Serge Prat



La rubrique de l'adhérent

Courriel d'un adhérent envoyé à la direction de la capitainerie

Plusieurs remarques suite à la lecture de votre mail , concernant le renouvellement de contrat :

c'est bien de voter une augmentation de 5%, en se référant à l'inflation, mais il faut regarder la réalité des comptes et des dépenses, plutôt que de prendre en compte l'inflation nationale..
Que disent les comptes du port ??, et que dit le prélèvement de la Mairie??, pour faire quoi exactement??,

Vous évoquez notamment l'augmentation des utilités, alors que nous avons été privés d'eau pendant presque toute l'année...

Merci d'être factuel pour la bonne compréhension des usagers du port, concrètement que dit la facture d'eau et d'électricité par rapport aux années d'avant??. et que dit l'atterrissage budgétaire??
Pour votre information le marché de l'énergie notamment celui de l'électricité va à la baisse par rapport aux indices connus en 2022 et 2023..

Je vous rappelle également que dans le cadre des contrats d'amodiation, les utilités sont prévues, même si, et je comprends ce point, il faut que chacun soit raisonnable..., et gère sa consommation au mieux..

Vous ne pouvez pas augmenter sans cesse les charges des usagers, sans justificatif réel, et en sus faire payer des utilités qui sont prévues dans les taxes annuelles d'usage..

On a déjà démontré que concernant le sujet de l'eau, la consommation par bateau est ridicule, et pourtant nos charmants politiques ou fonctionnaires ont pris des décisions inadaptées. Sous couvert de je ne sais quelle idéologie.., ou principe..

Nous allons éplucher très sérieusement les comptes du port, pour informer largement les usagers de l'utilisation des fonds, c'est le seul moyen de faire passer des messages audibles. Qui doivent ou non aller vers une augmentation des tarifs, ou règlement de charges en sus..

Par ce mail je vous informe en tout cas que je m'oppose à ce stade à toute facturation en sus , par rapport au contrat signé dans le cadre de mon contrat d'amodiation..

Je souhaite également de bonnes fêtes de fin d'année à toute l'équipe...



Restaurant LE CHALUT Bar - Glacier - Pizzeria

*Restaurant ouvert toute l'année
avec terrasse face au port*

.....

Pizzeria, bar, glacier

*Spécialités de fruits de mer,
poissons et ses
parillades à la plancha*

Place de Marbre - Quai Arthur Rimbaud
à Saint Cyprien

Réservations au
04.68.37.11.15